

		12^{ème} R7VA PAS-de-CALAIS 2026				N° Course	
		BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le					
Bulletin à retourner à l'adresse suivante : 3 hameau de Sénécoville – 62310 AZINCOURT (correspondant R7VA : Isabelle GENGEMBRE - +33601730054 / r7va.contact@gmail.com)							
Montant des droits d'engagement :		610€	A l'ordre de :		ASSOCIATION RALLYE DES 7 VALLEES D'ARTOIS		
Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr et/ou sur celui de l'organisation : www.rallye7valleesartois.com							
EQUIPAGE :	CONCURRENT (Si différent pilote)	PILOTE		COPILOTE (Si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)		VEHICULE engagé	
NOM :						Constructeur :	
Prénom :							
Adresse :						Dénomination :	
Code Postal :						Année construction :	
Ville :						N° passeport technique :	
Date naissance :						Date passeport :	
Lieu naissance :						N° Châssis :	
N° portable :						Moteur (marque) :	
Mail :						N° moteur :	
N° permis :						Cylindrée moteur atmosphérique :	
Délivré le :							
Préfecture :						Cylindrée corrigée si suralimenté :	
N° licence :							
Type licence :						Carburant : L'équipe ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise à l'aide du document joint.	
Code ASA :							
Si Tuteur :	A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur					Roues motrices :	Quatre Deux
Nom Tuteur :		N° Licence tuteur :				Groupe :	Classe :
Signatures :							
Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.							
Versement des primes :		Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.					
SEULES LES DEMANDES COMPLETES (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE) SERONT PRISES EN COMPTE. UNE DEMANDE RECUE SANS CHEQUE DE REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES). TOUT REGLEMENT NON HONORE FERA L'OBJET D'UN RAPPORT A LA FFSA.							
RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS				RÉSERVÉ AUX CONTRÔLES TECHNIQUES			
Numéro	Date d'engagement	Règlement	Nom et signature du contrôleur	Nom et signature du contrôleur		GROUPE	CLASSE OK